



Mai 2018

Le mot du Maire

Comme chaque année, ce bulletin est destiné à vous donner les chiffres du **compte administratif** (dépenses et recettes réelles de l'an passé) et du **budget primitif** (dépenses et recettes envisagées pour l'année en cours).

2018 ne verra pas d'augmentation des taux communaux des taxes.

Vous y trouverez aussi la présentation de quelques manifestations organisées sur la commune, ainsi que diverses informations.

Les beaux jours arrivent ; je me permets de vous inciter à lire attentivement les quelques rappels à la loi qui vous sont donnés.

J'insiste sur ces dispositions car leur non-respect embête vos voisins, et vous aussi, parfois, quand ce sont les autres qui ne les respectent pas.

De plus, vous pouvez être verbalisés.

En espérant que vous ne soyez pas importunés par vos voisins, je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

Jackie PERAULT

Recensement

Le recensement effectué en début d'année nous a permis de connaître le nombre d'habitants qui sera pris en compte par l'Etat pour verser les dotations à la commune, et par différents organismes pour calculer notre participation.

Nous avons ainsi une idée plus précise de notre commune, qui compte 848 habitants et 465 foyers (dont 4 n'ont pu être enquêtés) :

371 résidences principales, habitées toute l'année ;

2 logements occasionnels, occupés une partie de l'année ;

45 résidences secondaires, utilisées principalement pendant les vacances ;

47 logements vacants, ce qui est regrettable, compte tenu de la demande importante qui existe, et de la mauvaise image que cela donne de la commune. Malheureusement, rien ne peut obliger actuellement les propriétaires à les remettre en état pour les louer ou les vendre. Nous devons nous contenter de réprouver une telle attitude.

42 % de réponses ont été faites par internet.

Le Maire précise « Je profite de cette publication pour remercier chaleureusement les habitants qui ont accepté de consacrer quelques minutes pour remplir les questionnaires, tout en regrettant l'attitude des quelques personnes qui ont refusé de participer. »

Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public du **lundi au vendredi**, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Les coordonnées :

Téléphone : 05 49 48 41 92

Fax : 05 49 48 49 85

Courriel : mairie@mazerolles.fr

Site internet : www.mazerolles.fr

Ecole

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2018-2019 sont ouvertes !

Si votre enfant est né au cours de l'année 2015, il est en âge d'être scolarisé en classe maternelle.

Vous pouvez dès à présent aller en mairie, afin d'inscrire votre enfant (avec votre livret de famille) et prendre rendez-vous avec l'école au 05 49 48 26 94.

A bientôt !

La directrice.

Les rendez-vous

Exposition « Patrimoine des vallées en Vienne et Gartempe »



Réalisée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, cette exposition, présentée à la **mairie du 18 juin au 6 juillet**, vous propose de découvrir le patrimoine des vallées principales du territoire.



Marche du collègue

L'Association de Parents d'Élèves du Collège de Lussac-les-Châteaux organise une marche gourmande semi-nocturne le **vendredi 25 mai à 19h30**.

Départ de la salle Étève pour un parcours d'environ 9 km, ponctué de plusieurs arrêts qui vous permettront de déguster des produits locaux.

Inscriptions avant le 22 mai auprès de madame Blet Emmanuelle au 06 77 81 42 11.

Adultes : 12 € / moins de 12 ans : 6 €



Marche de l'Association des Jeunes

Le **dimanche 27 mai**, deux parcours de 12 et 16 km vous sont proposés au départ de la salle Marthe Étève.

Inscriptions (4 €) à partir de 8h pour un départ à 8h30. Un ravitaillement vous sera offert sur le circuit et un verre de l'amitié à l'arrivée.

Renseignements au 06 87 10 40 88

Mazeroll'n Rock

Samedi 30 juin, Les Amis de Mazerolles vous proposent la 8^è édition de Mazeroll'n Rock.

Au programme, 4 tributes de groupes qui ont marqué l'histoire du rock.

Rendez-vous dès 18h30 au stade.



P'tite balade

Dimanche 1^{er} juillet à 14h30, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, Pays d'art et d'histoire vous invite à participer à une « **P'tite balade à deux voix** » gratuite, dont le thème sera « **Entre nature vivante et patrimoine funéraire** ».

Vous pourrez en profiter pour admirer l'exposition « **Patrimoine des vallées en Vienne et Gartempe** ».

Rdv parking de la salle des fêtes. Prévoir de bonnes chaussures.

Renseignements : 05 49 91 07 53

Communauté de Communes Vienne et Gartempe, Pays d'art et d'histoire.

Fête champêtre

Elle aura lieu le **samedi 28 juillet**.

Au programme : repas avec animation musicale, feu d'artifice, bal gratuit et buvette.

Théâtre

"Les P'tites têtes de Litotes" vous attendent le **samedi 6 octobre** à 20h30, à la salle des fêtes, pour assister à leur représentation théâtrale.

Centenaire de l'armistice de 1918

L'Association des *Passeurs de Mémoire du Lussacois* organise une cérémonie le **samedi 10 novembre 2018 à 14h00** sur les bords de Vienne à Lussac-les-Châteaux sous la forme d'un cimetière éphémère qui regroupera les croix nominatives des quelques 530 soldats de l'ex-canton tombés au front durant la « Grande Guerre ».

En septembre 2018 sortira « **Le Lussacois pendant la guerre 1914-1918** », livre dans lequel sera présenté chaque soldat inscrit sur les monuments aux morts des 10 communes.

Les infos

RN 147

L'enquête publique pour le contournement de Mazerolles et Lussac-les-Châteaux se déroulera du **18 mai au 19 juin 2018**.

Vous pourrez consulter les pièces du dossier et formuler vos remarques aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Bien que notre commune subisse la plus importante emprise foncière de ce projet, Madame la Préfète n'a pas jugé utile de prévoir une permanence du commissaire-enquêteur à Mazerolles. Si vous souhaitez le rencontrer, vous devrez vous déplacer à Civaux ou Lussac.

Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Le nouveau site internet de la CCVG sera accessible à la mi-mai.

N'hésitez pas à le consulter à l'adresse suivante : www.vienneetgartempe.fr

Vous y trouverez tous les renseignements que vous souhaitez sur son fonctionnement, les compétences qu'elle exerce, les horaires et tarifs des équipements intercommunaux (piscines, petite enfance...), les manifestations qu'elle organise (festivals, p'tites balades...).

Ce que dit la loi

Règlement permanent de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017, et en particulier l'article 10, indique que « le **brûlage** à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels **des déchets verts** est **interdit** toute l'année sur l'ensemble du département de la Vienne ».

Ces déchets verts sont donc à **déposer en déchetterie**.

Pour connaître les dérogations accordées au titre de l'article 12, il vous suffit de contacter le secrétariat de mairie.

Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.



Bruits

L'arrêté préfectoral n°07/DDAS/SE/008 du 19 juin 2007, régit les bruits de voisinage dans le département de la Vienne, en particulier dans son article 8 qui stipule :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne sont **autorisés qu'aux horaires suivants** :

- Du lundi au vendredi : de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 19h00**,
- Les samedis : de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 18h00**,
- Les dimanches et jours fériés : de **10h00 à 12h00**.



Chiens

On nous signale moins de chiens errants sur la voie publique. Par contre, les habitants viennent toujours se plaindre auprès du maire pour des aboiements excessifs.



Celui-ci a du mal à comprendre ce qui pousse les gens à avoir des animaux et à ne pas s'en occuper.

Quel est l'intérêt d'avoir des chiens si ce n'est que pour leur donner à manger et à boire quand on revient du travail et les laisser seuls jour et nuit !!!!

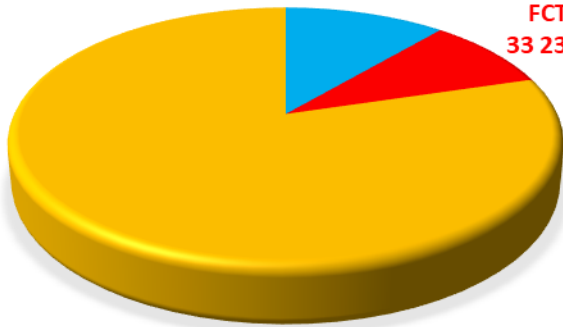
Le budget communal

Compte administratif 2017

Investissement recettes : 365 186.11 €

Virement du fonctionnement : 40 996.50 €

FCTVA : 33 239.00 €



Dotations, subventions : 290 950.61 €

Fonctionnement recettes : 836 578,90 €



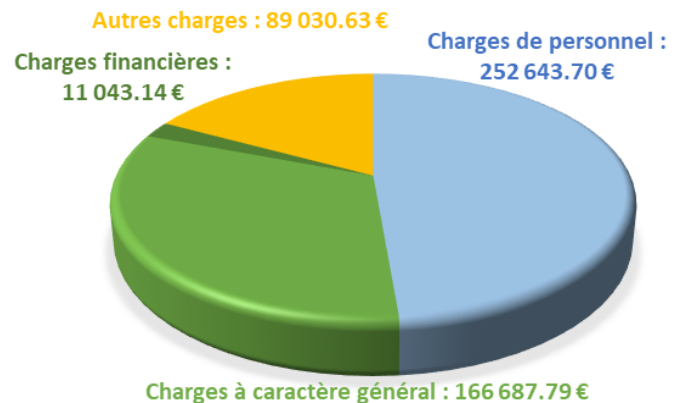
Impôts et taxes : 434 551.57 €

Investissement dépenses : 311 291.94 €



Bâtiments : 105 745.26 €

Fonctionnement dépenses : 519 405.26 €



Charges à caractère général : 166 687.79 €

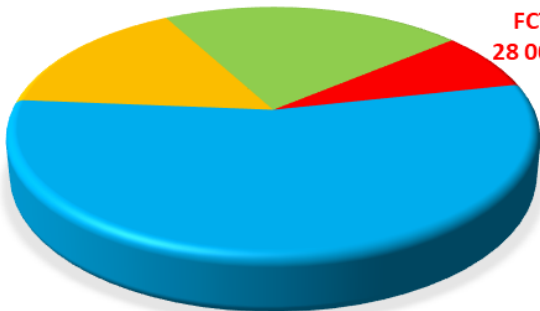
Budget primitif 2018

Investissement recettes : 369 129.00 €

Subventions : 58 000.00 €

Excédent : 81 946,00 €

FCTVA : 28 000.00 €

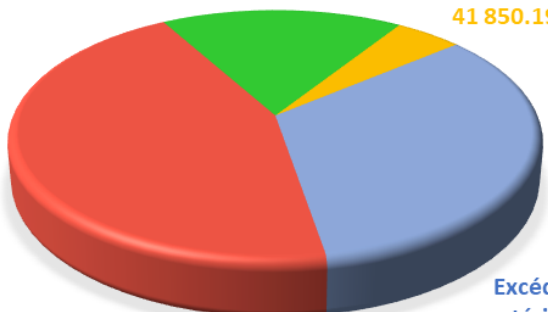


Virement du fonctionnement : 201 183.00 €

Fonctionnement recettes : 871 000.00 €

Dotations, subventions : 149 881.00 €

Autres recettes : 41 850.19 €



Impôts et taxes : 388 147.00 €

Excédent antérieur : 291 121.81 €

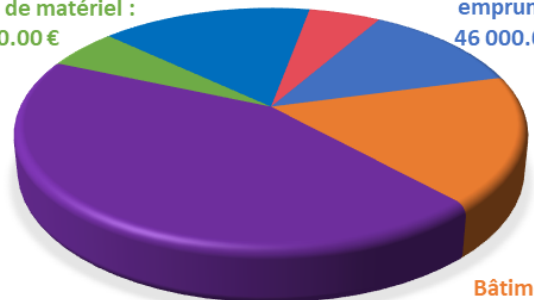
Investissement dépenses : 369 129.00 €

Défense incendie : 58 875.00 €

Petit patrimoine : 20 000.00 €

Achat de matériel : 20 000.00 €

Remboursement emprunts : 46 000.00 €



Voirie communale : 160 000.00 €

Fonctionnement dépenses : 871 000.00 €

Charges à caractère général : 197 600.00 €

Virement à l'investissement : 201 183.00 €



Autres charges : 211 217.00 €

Charges de personnel : 250 000.00 €

Charges financières : 11 000.00 €